

ACCUEIL P.I.A.J période scolaire 11-17 ANS & vacances 13-17 ANS

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION SAISON 2019-2020

Référent : Laurent GOURMANEL

Son fonctionnement s'articule autour des valeurs du projet éducatif, qui traduit l'engagement de la municipalité, ses priorités, ses principes : la citoyenneté, la solidarité, la protection de l'environnement, la prévention, l'autonomie et la responsabilisation

Le cadre :

Accueil au « Local jeunes » et au Nymphéa, destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Une équipe d'animateurs accompagne les jeunes sur différents types de projets (temps convivial, sorties, activités spécifiques, séjours). Ces lieux d'échanges, de loisirs et d'informations assureront au jeune de passer un moment agréable en toute sécurité.

Dans le souci de prendre en compte les attentes des parents et de les informer, les animateurs sont joignables au 06 72 15 85 97 (Joseph), au 06 45 06 35 45 (Loana) ou au 06 82 33 40 30 (Paul).

Le programme d'activités est distribué et affiché (collège, local jeunes, site de la Ville) et des temps de rencontre seront proposés aux familles à raison d'une fois par trimestre : échanges sur les projets en cours ou réalisés.

Dossier d'inscription :

Un dossier complet rempli par les responsables légaux, ainsi qu'une cotisation annuelle de 5 €, sont demandés. Une carte (nommée carte PIAJ) sera remise au jeune. Cette inscription donne droit aux activités, excepté les activités spécifiques (sorties, stages, ...), pour toute l'année scolaire.

Inscriptions : auprès des animateurs sur les temps d'accueil

- Carnet de santé du jeune : le vaccin DTP est **obligatoire** et doit être à jour.
 - Nom et N° police de la Compagnie d'assurance responsabilité civile **extra-scolaire** couvrant le jeune
- N.B. : L'assurance de la Commune couvre uniquement les dommages si sa responsabilité (animateur, bâtiment, transport...) est avérée. Pour un accident entre deux jeunes ou si un jeune se fait mal seul, c'est l'assurance des parents qui est concernée. L'assurance ne s'applique pas en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels.
- Ordonnance médicale obligatoire en cas de traitement. Prendre contact avec la direction.

Le programme des activités :

Il est conçu avec les jeunes. Distribué et affiché tous les mois, il précise le lieu de l'accueil ainsi que l'activité ou la sortie.

Pour qu'une sortie, soirée ou évènement soit maintenu, il faut **qu'au minimum 7 jeunes soient inscrits** et au moins **2 jours avant la sortie** (voir date d'inscriptions sur le programme)

Ce programme peut être modifié si :

- Un groupe de **7 jeunes minimum**, se mobilise et s'implique dans l'organisation de la nouvelle activité
- Le changement est prévu au moins **une semaine à l'avance**
- La **proposition est validée** par les animateurs

Tarifs: (participation financière de la CAF de l'Isère)

- Cotisation annuelle (de septembre à août) 5 euros
- Activités spécifiques : sorties, stages, soirées, entre 1€ à 10€ en fonction de l'activité



Lieux d'accueil:

- Au Local jeunes ou au Nymphéa en fonction de la programmation
- Les jeunes de tous quartiers confondus doivent venir et partir par leurs propres moyens
- **Sortie ou activité extérieure en soirée** : à la fin de l'activité, les jeunes sont ramenés sur le lieu de rendez-vous (Local Jeunes ou Nymphéa). Ils ne sont plus sous la responsabilité des animateurs

PIAJ scolaire 11/17 ans, horaires :

Le Mardi de 17h à 19h au Local jeunes

Le Mercredi de 14h à 17h au Local jeunes ou au Nymphéa (en fonction du programme)

Le Vendredi de 17h à 19h au Nymphéa dans la salle d'accueil (entrée côté cour de l'école)

A noter que les heures d'accueil peuvent être modifiées en fonction du programme (exemple : sortie en soirée)

PIAJ vacances 13/17 ans, horaires :

Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Ouvert toutes les vacances excepté 1 semaine lors des vacances de fin d'année et 3 semaines en août.

A noter que les heures d'accueil peuvent être modifiées en fonction du programme (exemple : sorties extérieures, soirées, activité à la journée...).

Fonctionnement:

Le jeune s'engage à respecter le règlement de l'accueil, ses camarades, les animateurs, le matériel et les locaux :

- Il doit informer ses parents de sa visite.
- Toute sortie est définitive, il n'est pas permis de quitter le lieu et de revenir sauf motif justifié par la famille.
- Il doit prévenir l'équipe d'animateurs dès son arrivée et dès son départ.
- Toute consommation d'alcool, de tabac est strictement interdite dans les accueils et lors des sorties.

Le jeune s'engage à respecter ce qui a été convenu avec ses parents.

En aucun cas l'animateur ne prévientra les parents de son absence ou de son départ s'il a lieu avant la fin de l'accueil.

En aucun cas les animateurs du PIAJ seront tenus pour responsable de leur sortie. Le parent reste seul responsable de son enfant.

Attention !

- Nous nous réservons la possibilité de modifier le programme et le lieu d'accueil en cas de nécessité (nombre d'inscrits, condition météorologique, etc...)

Règlement intérieur (extrait du projet pédagogique)

La Maison des Habitants décline toute responsabilité quant à la perte, au vol ou à la dégradation de vêtements et de tout objet quelle qu'en soit la valeur.

- *Les téléphones portables, jeux vidéo ou autres :*

Au-delà des recommandations de bon sens faites aux familles de ne pas apporter des objets de valeur ou autres, la présence des téléphones portables sera travaillée : les jeunes le considèrent comme un objet transitionnel (photos personnelles, se sentir vivre en étant joignable) donc comme important à leurs yeux. De ce fait, notre travail sera de les amener à s'en détacher pour s'ouvrir à la vie en collectivité, échanger, partager des moments avec d'autres jeunes, prendre du plaisir avec les autres. L'usage du téléphone portable est fortement déconseillé, de plus celui-ci doit être éteint durant le temps de l'activité.

- *Tenue :*

Une tenue adaptée à l'activité du jour est demandée (baskets propres pour le gymnase, maillot de bain (et non short de bain) pour la piscine,...)

Protection des données

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 (RGPD),

nous avons le plaisir de vous informer de votre présence dans notre base de données.

Cette base de données nous permet de

- fournir les services conformément au règlement en vigueur,
- diffuser des informations relatives à nos services,
- envoyer des invitations pour des ateliers, stages, évènements.

Vos données personnelles destinées à nos services, seront conservées le temps du traitement.

Vos données personnelles ne sont utilisées et ne sont transmises à des tiers que dans le cadre des missions qui sont les nôtres.

Nous mettons en place tous les moyens nécessaires afin d'assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur accès par des tiers non autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données en nous écrivant à : dpo@st-quentin-fallavier.fr

Je soussigné (e) Mme. M. _____ responsable légal de : _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ et l'autorise à participer à ces accueils.

J'autorise la collecte des données personnelles

Je n'autorise pas la collecte des données personnelles

Fait à _____ Le _____ Signature :

Le jeune

Je soussigné _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ et je m'engage à le respecter et aussi à m'impliquer dans la programmation des activités.

Fait à _____ Le _____ Signature :